RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 06388
Numéro SIREN : 848 822 797
Nom ou dénomination : BUYOUT VII Management

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2022 sous le numéro de dépôt 86886

BUYOUT VII MANAGEMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'Associé Unique
BUYOUT VII MANAGEMENT
20 place Vendôme
75001 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BUYOUT VII MANAGEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 8 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Didier Bénâtre

alterDomus*

BUYOUT VII Management

Numéro SIRET : **84882279700017**

Code APE : **6420Z**

20 place Vendôme
75001 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2021 au 31/12/2021

SOMMAIRE

Bilan 1
ACTIF 1
Actif immobilisé 1
Actif circulant 1
PASSIF 2
Capitaux Propres 2
Provisions pour risques et charges 2
Emprunts et dettes 2
Compte de résultat 3
Annexes Légales 5

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			du 01/03/2019 au 31/12/2020 (22 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	601		601	318
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	**601**		**601**	**318**
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				359
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Autres	292		292	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	97 504		97 504	98 561
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	**97 796**		**97 796**	**98 921**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	**98 396**		**98 396**	**99 239**

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	du 01/03/2019 au 31/12/2020 (22 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-761	
Résultat de l'exercice	-843	-761
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
TOTAL (I)	**98 396**	**99 239**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)		
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	**98 396**	**99 239**

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			du 01/03/2019 au 31/12/2020 (22 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits				0		
Total des produits d'exploitation (I)				**0**		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			613	164	449	273.78
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (II)			**613**	**164**	**449**	**273.78**
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			**-613**	**-164**	**-449**	**273.78**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges			40		40	N/S
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			80		80	N/S
Total des produits financiers (V)			**120**		**120**	**N/S**
Dotations financières aux amortissements et provisions				35	- 35	-100
Intérêts et charges assimilées			350	557	- 207	-37.16
Différences négatives de change				5	- 5	-100
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			**350**	**597**	**- 247**	**-41.37**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-229**	**-597**	**368**	**61.64**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III–IV+V-VI)			**-843**	**-761**	**-82**	**-10.77**

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	du 01/03/2019 au 31/12/2020 (22 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	**120**	**0**	**120**	**N/S**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**963**	**761**	**202**	**26.54**
RESULTAT NET	**-843**	**-761**	**-82**	**-10.77**
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 98 396,49 euros
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -842,53 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 22 mois recouvrant la période du 01/03/2019 au 31/12/2020.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

✱ Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

✱ Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

✱ Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice :

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Le comptes « Fournisseurs débiteurs », représentant les engagements de participation vers les SLP, a été reclassé dans le compte « Autres créances », pour permettre une meilleure lecture et suivi.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. L'année 2021 continue d'être marquée par la pandémie du COVID19 qui a débuté en 2020. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur l'activité de la société depuis le 1er janvier 2021.

Evènements postérieurs à la clôture :
Depuis le 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, l'événement majeur survenu concerne les opérations militaires en Ukraine commencées le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats qui auront des incidences sur l'activité de nombreux groupes internationaux et auront une incidence sur l'économie mondiale. Au niveau de la société, les événements induits pourraient avoir un impact sur la performance, la valorisation et la liquidité des actifs. A ce jour, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et il est difficile d'avoir une visibilité sur les impacts à moyen et long terme. Les risques feront l'objet d'un suivi au regard de l'évolution de la situation sur 2022. Aucun impact n'est à mentionner sur les comptes au 31 décembre 2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immob. En fin d'exercice
Fonds commercial Autres					
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Installations générales, agencements divers Matériel de transport Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	359	242		601	
TOTAL	**359**	**242**		**601**	

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Autres provision réglementées				
Provisions				
Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	40		40	0
TOTAL	**40**		**40**	**0**
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles			40	0

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	292	292	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	**292**	**292**	

Montant des prêts accordés dans l'exercice	
Remboursements des prêts dans l'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL				

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1000	100,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1000	100,00

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-843	
Résultat exceptionnel (et participation)		
Résultat comptable	-843	

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés :	
SLP ARDIAN Buyout Fund VII A	61
SLP ARDIAN Buyout Fund VII B	47
SLP ABF VII 1	50
SLP ABF VII Co-Invest 1	81
SLP ABF VII New Jersey	77
TOTAL	**316**
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus :	
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2021	31/12/2020
Durée de l'exercice	12 mois	22 mois
I - Situation financière en fin d'exercice		
a) Capital social	100 000	100 000
b) Nombre d'actions émises	1000	1000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions		
II - Résultat global des opérations effectives		
a) Chiffre d'affaires hors taxes		
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-883	-721
c) Impôt sur les bénéfices		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-883	-721
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-843	-761
f) Montants des bénéfices distribués		
g) Participation des salariés		
III - Résultat des opérations réduit à une seule action		
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-1	-1
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-1	-1
c) Dividende versé à chaque action		
IV - Personnel :		
a) Nombre de salariés		
b) Montant de la masse salariale		
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux		

Alter Domus France
Tel. + 33 (0) 1 56 91 30 00 / Fax + 33 (0) 1 56 91 29 99
37 Avenue Pierre 1er de Serbie
75008 Paris
France

www.alterDomus.com

Alter Domus France - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris - Ile de France
SAS au capital de 2 257 500 € - RCS PARIS B 444 372 270 - N° SIRET : 444 372 270 00041 - Code APE : 6920 Z
N° de TVA intracommunautaire : FR384444372270
Identifiant National de Compte Bancaire - RIB : 30438 00001 41355030002 72 ING BANK FRANCE
Identifiant International Bancaire - IBAN : FR76 3043 8000 0141 3550 3000 272 - BIC : INGBFRPP

BUYOUT VII Management

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 Euros
Siège social : 20, Place Vendôme – 75001 Paris
848 822 797 R.C.S. PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 8 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit juin, au siège social de la société BUYOUT VII Management (ci-après la « **Société** »), sis 20, Place Vendôme – 75001 Paris,

ARDIAN France, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 269 447 euros dont le siège social est situé 20, place Vendôme - 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882, représentée par M. Philippe POLETTI, Président du Directoire ;

Associé Unique de la Société,

Le Cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par M. Philippe POLETTI, Président non associé de la Société.

ET PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- le rapport de gestion du Président ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le texte des projets des décisions proposées par le Président ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Examen du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Approbation des comptes et des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 – Quitus au Président ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
4. Examen des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce – Approbation de ces conventions ;
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

<u>Première décision</u> – Approbation des comptes

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

<u>Deuxième décision</u> – Affectation du résultat

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président, constate que :

- le report à nouveau antérieur s'élève à : (761) euro
- le résultat déficitaire de l'exercice 2021 s'élève à : (843) euros

En conséquence, l'Associé Unique décide, sur proposition du Président, d'affecter la totalité du résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (843) euros au compte « Report à nouveau ».

Suite à cette affectation, le compte « Report à nouveau » serait porté de (761) euro à (1.604) euros.

L'Associé Unique, prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des exercices précédents.

<u>Troisième décision</u> – Conventions réglementées

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées à l'article L.227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

<u>Quatrième décision</u> – Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé Unique, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'Associé Unique.



L'Associé Unique
ARDIAN France,
Représentée par M. Philippe POLETTI,
Président du Directoire